



# AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 19 janvier 2026

## DROIT DE GRÈVE

# L'ALLIANCE DES DROITES CONTRE LES TRAVAILLEURS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE !

**Une offensive législative majeure contre les droits sociaux se prépare pour le 22 janvier prochain.**

**Profitant d'une niche parlementaire, le groupe Les Républicains, avec l'appui du RN, veut s'attaquer au 1<sup>er</sup> mai et durcir le droit de grève dans les transports.**

**La Fédération CGT des cheminots appelle les parlementaires progressistes à renvoyer ces lois dans les poubelles de l'histoire !**

En plein bras de fer budgétaire pour l'année 2026, la droite et le patronat profitent de la cure d'austérité imposée par le gouvernement pour accélérer leurs attaques.

Ainsi, des projets de loi intitulés « Permettre aux salariés de certains secteurs de travailler le 1<sup>er</sup> mai » ou encore « Concilier la continuité du service public de transports avec l'exercice du droit de grève et à privilégier le dialogue social et la liberté de circulation » vont être soumis au vote des députés.

Ces textes confirment les velléités du patronat et de leurs porte-serviettes de casser les outils de solidarité au mépris des conquêtes sociales historiques de notre pays.

Concernant le projet de restriction du droit de grève, le texte prévoit notamment :

- une privation du droit de grève, jusqu'à 30 jours par an ;
- l'instauration d'une limite de 6 heures de grève par jour, sur un maximum de 7 jours consécutifs. Périodes concernées : veilles et lendemains de jours fériés, vacances scolaires, élections, événements d'ampleur régionale, nationale ou internationale..., fixées par décret en Conseil d'État ;
- l'allongement du délai de D2I de 48 à 72 heures ;
- la mise en place d'un dispositif contre les préavis de grève de « longue durée » ;
- l'interdiction du droit de grève avec les modalités de 59 minutes ou 3 heures et 59 minutes ;
- l'affichage public du nombre de salariés en grève par ligne, par dépôt, par réseau.

Malgré le rejet unanime des organisations syndicales et l'opposition des forces progressistes, la droite s'obstine. En cherchant l'alliance avec l'extrême droite, elle confirme sa volonté d'aller au bout de sa logique de casse sociale, au mépris du dialogue et de l'unité syndicale.



## **ALLIANCE DE CIRCONSTANCE OU FONDATIONS DE L'ALLIANCE DES DROITES ?**

Pour la CGT, il n'y a pas d'ambiguïté. Nous estimons que la casse des droits sociaux constitue les fondations de l'alliance des droites !

Déjà, fin 2024, É. Ciotti, ancien président de LR et allié aujourd'hui du Rassemblement national, avait tenté le passage d'un projet de loi de ce type, sans succès.

Les travaux parlementaires qui se sont tenus en amont des débats du 22 janvier prochain ont acté que le groupe RN a mené la bataille pour durcir le texte, en présentant des amendements, tels que :

- passer le nombre de jours d'interdiction de grève à 90 au lieu de 30 ;
- élargir les motifs d'interdiction du droit de grève ;
- durcir les sanctions pour les grévistes.

Le RN est une fois de plus démasqué ! Sous sa posture de défenseur des « petits » et avec la bienveillance des médias détenus par les milliardaires, le parti de la haine ne sert que les intérêts des plus puissants pour museler et sanctionner les mobilisations !

La Fédération CGT des cheminots saura prendre ses responsabilités si d'aventure ce texte était voté ! En effet, nous nous opposons fermement à toute évolution visant à restreindre le droit de grève et nous revendiquons l'abrogation de tous les textes existants sur le sujet ! La défense des intérêts des salariés par la grève est inaliénable, quels que soient leur fonction, leur classe ou leur métier !

**LA FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS CONTINUERA  
À PORTER SES REVENDICATIONS POUR L'AMÉLIORATION  
AU QUOTIDIEN DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE  
ET DÉFENDRA L'ENSEMBLE DES DROITS DES CHEMINOTS,  
PAR TOUS LES MOYENS QUI SERONT À SA DISPOSITION,  
Y COMPRIS PAR LA GRÈVE !**

